CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance

CAP de niveau 3 (ancien niveau V) enregistré au RNCP sous le n° 38565

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date de début des parcours certifiants 01-01-2024/ Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2028

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/



Objectifs généraux :

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel
- Prévention, santé, environnement

Public : Tout public et personnes éligibles au contrat de professionnalisation

Prérequis : aucun

Equipe pédagogique : formateurs professionnels qualifiés

Méthodes et moyens pédagogiques : alternance entre cours théoriques, ateliers et mises en situation, formation en présentiel

Suivi et évaluation de la formation : Feuilles d'émargement, évaluation des acquis en cours de formation

Modalités d'évaluation de la formation : L'examen se déroule dans un centre agréé par l'éducation nationale sur le département. La fin de formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation et le diplôme si validation

Modalités et délais d'accès à la formation : Entretien de positionnement avec le conseiller formation et/ou le formateur

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences / possibilités d'obtention de bloc par équivalences et/ou passerelles. Le délai d'accès à la formation varie selon le financement accordé (jusqu'à 1 mois avant le démarrage de la formation)

Suite de parcours :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance, Adjoint/agent d'animation

Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans : Auxiliaire petite enfance, Agent social, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance

Domicile : Garde d'enfant à domicile, Assistant maternel, Employé à domicile, Employé familial auprès d'enfant

Entreprises d'accueil :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;

- en école maternelle ;

- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;

- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;

- en maison d'assistants maternels (MAM) ;

- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Session ***:*** Du 01 octobre 2026 au 02 avril 2027

Nombre d'heures en centre ***:*** 287 heures

Nombre d'heures en stage : 518 heures

Lieu de formation ***:*** Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

Coût de la formation ***:*** Financement nous consulter. Devis sur demande.

Contact ***:*** ***contact@academielax.com***

Tel ***: 09.52.27.34.71***

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien : Mme BOSCH

Le métier :

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" conduit :
- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :
- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.
Les tâches principales sont :
Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Mise en oeuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en oeuvre d'activités d'éveil

Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant

Inscrire son action dans le réseau des relations enfant - parents - professionnels
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel :
En école maternelle :
- Assistance pédagogique au personnel enseignant
- Activités de remise en état des matériels et des locaux

En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM) :
- Participation à la mise en oeuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique

A son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :
- Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
- Sécurisation des espaces de vie de l'enfant
- Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaboration des repas

Programme de la formation CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE

UP 1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT
- ***Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages***
- ***Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne***

UP 2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF
- ***Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels.***
- ***Exercer son activité en école maternelle***
- ***Exercer son activité en EAJE et en ACM***

UP3 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL
- ***Exercer son activité à domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels***

PREVENTION -SANTE- ENVIRONNEMENT
- ***Epreuve de Prévention-santé-environnement***

Fiche RNCP et indicateurs nationaux : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565#anchor2